

une intention délibérée de privatiser les exploitations minières. Toutefois, bien que ses grandes sociétés minières aient eu des pertes substantielles, il demeure que l'État contrôle toujours un bon nombre d'exploitations riches qui pourraient intéresser l'entreprise privée, dans la mesure où il serait possible d'obtenir le financement nécessaire et d'avoir la liberté de gestion requise pour pouvoir assurer une exploitation efficace. Il est probable qu'à long terme, la tendance générale du gouvernement et l'attitude des prêteurs internationaux favoriseront le principe de la privatisation.

L'une des préoccupations actuelles du gouvernement du Pérou qui devra être partagée par les établissements financiers internationaux susceptibles de fournir des capitaux est la réglementation touchant l'environnement. Bien que l'entrée en vigueur d'un nouveau code environnemental ait été différée en attendant que des points comme les pénalités, la détermination de la responsabilité et d'autres questions aient été clarifiés, la tendance qui s'impose est sans équivoque. La quasi totale indifférence vis-à-vis des effets environnementaux, qui avait cours dans le passé, ne sera dorénavant plus de mise. Bien que cela puisse être perçu comme un problème et un obstacle par certains, ceux qui sauront s'adapter à des normes plus constructives en récolteront très probablement les avantages. Mais si une bonne partie des progrès à ce chapitre peuvent être réalisés par la seule mise en oeuvre de processus modernes et le remplacement du matériel démodé et usé, il faut s'attendre à ce qu'un certain nombre de problèmes environnementaux graves soient beaucoup plus persistants.

Ces dernières années, les problèmes dus à un mauvais entretien et une modernisation insuffisante de l'équipement, des usines et de l'infrastructure ont été corrigés, dans certains cas, du fait qu'il a fallu accélérer l'exploitation des réserves de minerai de forte teneur pour honorer la dette à court terme.